

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 476-26 RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Aux personnes et organismes intéressés ou désirant s'exprimer sur le premier *projet de règlement numéro 476-26 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments*.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 5 janvier 2026, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

- **Projet de règlement numéro 476-26 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments**

Résumé du projet de règlement

Le projet de règlement prévoit des normes et des mesures relatives à l'entretien et à l'occupation des bâtiments sur le territoire de la Municipalité afin d'en empêcher le déperissement, de les protéger contre les intempéries et de préserver l'intégrité de leur structure.

Les normes qu'il contient visent également à assurer la préservation et la pérennité des bâtiments patrimoniaux et à ce que les bâtiments destinés à l'habitation soient, par la qualité de leur état et de leur environnement, favorables à la santé, à la sécurité et au confort de leurs occupants. En outre, ce règlement vise à favoriser l'utilisation effective des bâtiments destinés à être occupés.

Le projet de règlement numéro 476-26 ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible de faire l'objet d'approbation référendaire.

Consultation publique

Une assemblée publique de consultation portant sur ce projet de règlement aura lieu le **2 février 2026 à 19 h**, à la salle du conseil de la municipalité de Sainte-Hénédine, située au **1299, route Ste-Thérèse, Sainte-Hénédine (QC) G0S 2R0**. Au cours de cette consultation, le maire M. Cyr ou son représentant expliquera le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendues à ce moment.

Toute personne qui désire obtenir ou consulter le projet de règlement ou la description des bâtiments concernés peut le faire sur le site Internet <https://www.ste-henedine.com/> ou sur demande au bureau municipal **sur les heures habituelles d'ouverture**.

Donné à Sainte-Hénédine (Québec), ce **8 janvier 2026**.

Yvon Marcoux
Directeur général et greffier-trésorier